

Demandes de subvention

Demandes de subventions closes.

Pour toute demande de **subvention de fonctionnement**, il vous faut remplir le **formulaire** puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Il en va de même pour une demande de **subvention pour une animation spécifique**, il vous suffit de remplir le **formulaire**, puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés, merci de votre compréhension.

Plus d'infos



Subventions: Subventions aux associations

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre

BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h.

Site ville

Site tourisme

Téléphone 04 67 07 73 30

Mail

Sur Servicepublic.fr :

Domage causé par un dirigeant d'association : qui est responsable ?

Si le dirigeant d'une association cause un dommage **par son fait et dans le cadre de ses fonctions** à un tiers (personne extérieure à l'association), c'est en **principe l'association** en tant que personne morale qui est **civilement responsable**.

Il en est de même si le dirigeant cause un dommage à un membre de l'association. C'est l'association qui indemnise la victime des dommages qu'elle a subi.

Toutefois, la **responsabilité personnelle du dirigeant** peut être recherchée s'il est établi qu'il **n'a pas mentionné agir au nom et pour le compte de l'association**, ou qu'il a commis une **faute détachable de ses fonctions**.

Une faute détachable des fonctions est une faute commise **intentionnellement** et d'une particulière **gravité** incompatible avec l'exercice normal des fonctions de dirigeant.

Exemple

une association qui ne souscrit pas les assurances obligatoires liées à son activité.

La responsabilité personnelle du dirigeant peut également être recherchée s'il **agit hors de ses attributions** ou en dehors de de l'objet social de l'association.

Exemple

une association de loisirs qui va faire des investissements immobiliers.

L'association, en tant que personne morale, peut être **pénalement responsable** si son dirigeant commet **pour son compte**, un crime ou un délit.

La responsabilité pénale du dirigeant, en tant qu'auteur ou complice des faits répréhensibles, peut aussi être engagée.

Ainsi, si l'accident a pour cause un délit ou un crime, l'association et/ou son dirigeant peuvent être pénalement poursuivis.

Exemple

Le dirigeant a commis une infraction au code de la route en utilisant la voiture de l'association.

Dans ce cas, l'association sera civilement responsable et/ou pénalement **et** le dirigeant sera également pénalement poursuivi en tant qu'auteur des faits.

À savoir

les associations peuvent avoir plus ou moins d'obligations en fonction de leur objet (exemple : les associations sportives ont une obligation de sécurité vis-à-vis de leur adhérent). À ce titre, elles doivent souscrire une assurance couvrant leur responsabilité civile.

Assurance et responsabilité d'une association

Et aussi...

- [Assurance des associations](#)
- [Constitution de partie civile par une association](#)

Où s'informer ?

- Pour s'informer :
[Point ressource à la vie associative](#)
- Lieu d'accès au droit (accueil, aide, information, consultation,...) :
[Maison de justice et du droit](#)

Textes de référence

- [Code civil : article 1240](#)
Responsabilité extracontractuelle
- [Code civil : article 1242](#)
Responsabilité extracontractuelle
- [Code du sport : articles L321-1 à L321-9](#)
Obligation d'assurance
- [Code des assurances : articles L211-1 à L211-2](#)
- [Code pénal : articles 121-1 à L121-7](#)
- [Loi n°85-677 du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation et à l'accélération des procédures d'indemnisation](#)
- [Loi n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique : article 9-1](#)
Article 2



**Ville de
Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)